

15. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 21 juin 2022 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 21 juni 2022.

Les caméras mobiles - Avis du conseil communal

Comme vous ne l'ignorez pas j'ai interpellé l'administration régionale de tutelle à propos de la délibération du conseil communal du 27 avril 2022 avisant favorablement la demande de l'Agence bruxelloise de stationnement d'utiliser des caméras mobiles sur le territoire schaarbeekois.

L'autorité de tutelle reconnaît que cet avis ne peut avoir d'effet rétroactif en telle sorte que les redevances établies au moyen de ces caméras mobiles avant ce 27 avril 2022 sont juridiquement contestables.

Par ailleurs, l'autorité de tutelle est d'accord sur le fait que l'avis ne pouvait être donné pour une période indéterminée et vous a invité de modifier la délibération sur ce point.

Je vous remercie de bien vouloir me préciser quand vous envisagez de soumettre ce point au conseil communal pour correction.

De plus, vous avez signalé à l'autorité de tutelle que si je vous avais demandé l' « analyse d'impact quant à la protection des données » sur base de l'art. 84 NLC, vous me l'auriez évidemment envoyée.

J'invoque donc cette disposition et vous demande de bien vouloir m'envoyer ce document dont j'ai bien noté le caractère confidentiel selon l'Agence.

Enfin je reviens à mon courrier du 25 août 2021, par lequel je demandais à Mme l'échevine de la mobilité de me communiquer les procès-verbaux du comité d'accompagnement installé en exécution de la convention avec « Parking brussels » depuis avril 2021.

Je n'ai toujours rien reçu à ce jour et vous invite donc à bien vouloir me les communiquer au plus vite.

Réponse :

Nous avons bien reçu votre question écrite du 21 juin 2022.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

Concernant l'avis du Conseil Communal : ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil communal du 26 juin 2022 où un avis a été donné pour une durée déterminée de 3 ans.

Concernant les PV du Comité accompagnement de parking.brussels : veuillez trouver ci-joint les PV de juin 2021 au juin 2022. Les réunions sont passées à un rythme trimestriel et les PV des réunions seront, à partir de septembre 2022, disponibles via HubSession.